

3 QUESTIONS À FRANCK GUYOT

Le 10 février dernier, Jardicoop fêtait ses 10 ans. L'occasion d'interroger Franck Guyot, co-gérant de Jardicoop services (Nord) et Président de la FCASAP (Fédération des Coopératives d'Artisans de Services à la Personne), l'un des actuels co-gérants de la première coopérative de services à personnes paysagiste à avoir été créée.



Comment est née l'idée de créer une coopérative de services à la personne pour les paysagistes ?

Jardicoop est née de la réflexion des paysagistes de la CNATP du Nord, face à une concurrence déloyale de non-professionnels du jardinage qui bénéficiaient d'un taux de TVA réduit et faisaient bénéficier à leurs clients de la réduction d'impôt pour services à la personne. C'est à l'époque où le développement du secteur des services à la personne est devenu une priorité gouvernementale, ce qui s'est traduit par la loi Borloo du 26 juillet 2005.

L'idée de créer une coopérative de services à la personne pour le jardinage est née lors du Congrès de la CNATP à Lyon, en 2007. Une cinquantaine de paysagistes étaient intéressés.

Cette démarche, appuyée par la FFCGA et par David Lemaire, secrétaire général de la CNATP/ CAPEB à l'époque, a abouti en mai 2008 à la création de Jardicoop, avec 14 sociétaires, dont 10 CNATP. A l'époque, les deux co-gérants étaient Bernard d'Hont et François Burette. C'est grâce à leurs efforts que la coopérative est ce qu'elle est aujourd'hui. Le nombre de sociétaires est passé à 65 fin 2009, et à 87 aujourd'hui. La coopérative réalise 6 millions d'euros de chiffre d'affaires. Jardicoop a largement servi de modèle pour créer d'autres coopératives.

Qu'apporte concrètement la coopérative de SAP à ses sociétaires ?

La coopérative a trois avantages : elle allège les contraintes pour accéder au service à la personne et à ses avantages, en évitant de créer une seconde entreprise. Celle-ci doit être dédiée exclusivement au SAP, ce qui pose pour nos artisans des problèmes de gestion insolubles (moyens humains et comptabilité séparés...). Elle offre par ailleurs des services mutualisés aux sociétaires, comme la facturation, pour un coût modeste. Les frais de gestion de Jardicoop sont modestes (environ 5% du chiffre d'affaires), mais lui permettent d'être complètement autonome, en ayant 3 salariés et des locaux indépendants.

Ensuite, la gestion de la coopérative est démocratique. Elle est le fait des sociétaires et non d'un organisme quelconque. Les résultats sont redistribués, l'excédent rendu ou orienté vers des investissements. Nos coopératives ne sont pas des instruments politiques, de spéculation, mais bien des outils de travail au service et au bénéfice des artisans.

Enfin, le client bénéficie des avantages du service à la personne (réduction ou crédit d'impôt...) tout en ayant accès à des professionnels du paysage de qualité.

Quelles sont les perspectives de Jardicoop ?

Nous voulons améliorer l'outil déjà mis en place : stabiliser la masse salariale, améliorer le système informatique, renforcer le site Internet. Pour renforcer la visibilité de Jardicoop et de ses sociétaires, nous avons investi dans un bon site Internet, mis en ligne il y a un an. Il permet de présenter chaque paysagiste à travers une fiche, qui comprend des informations sur l'entreprise, des photos, les travaux proposés... Il comprend également une page de questions/réponses pour faciliter la navigation des visiteurs, ainsi qu'une page pour aider les professionnels à recruter des salariés.

Le site Internet est très efficace, puisque plusieurs centaines de demandes de devis ont été effectuées par son intermédiaire en 2017... sans compter les contacts supplémentaires directement pris auprès des paysagistes. L'avenir de nos activités passe en grande partie par Internet !

Nous avons aussi le projet de passer en société anonyme, dès lors que le nombre de sociétaires dépassera 100. Enfin, nous souhaitons communiquer différemment, en mettant Jardicoop en vidéos, avec un thème selon la saison.





Et pour la FCASAP ?

Concernant la FCASAP, nous voulons consolider la fédération dans les années à venir, en accroissant le nombre de coopératives adhérentes, soutenant la création de nouvelles coopératives et développant les partenariats.

Enfin, la FCASAP travaille à être reconnue comme organisation incontournable, pour être consultée avant tout changement législatif concernant le service à la personne. En particulier, nous agissons pour maintenir les avantages (réduction ou crédit d'impôts...) dans l'intérêt des 20 coopératives d'artisans que nous représentons. C'est toute l'importance de nos rencontres régulières avec Gilles Dumont, Chef de la Mission des services à la Personne (MISAP) à la DGE. Nous pouvons aussi nous appuyer sur la FFCCA (Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans), qui apporte un soutien administratif à notre jeune fédération.

En savoir plus sur Jardicoop : www.jardicoop.fr/

Pierre Boutaud



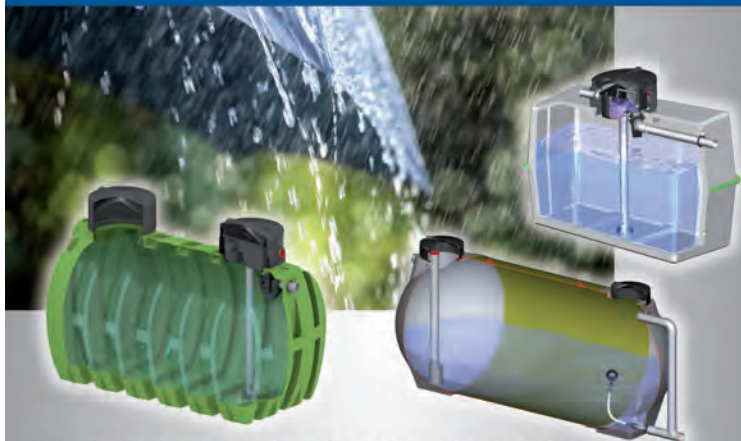
Assainissement non collectif



Filières traditionnelles : Fosses toutes eaux, bacs dégraisseurs, kits filtres à sable, boîtes, accessoires

ou **Filières agréées :** Microstations AQ2, Filtre compact Biomeris, Station Septodiffuseur

Valorisation de l'eau de pluie



Solutions pour la rétention, le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie

Postes de relevage



Large gamme de postes de relevage pour les maisons individuelles ou les petites collectivités